



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** CHAUSSÉE DE WAVRE 310 1370 JODOIGNE Belgique

📅 **Type de contrôle:** Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 **Date du contrôle:**
01/09/2025

📅 **Prochaine visite avant le:**
01/09/2026

👤 **Agent-visiteur:**
Thomas Herfurth

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre

Nom	Quentin wauters
Adresse	

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom	310 ch de Wavre
Adresse	CHAUSSÉE DE WAVRE 310 1370 JODOIGNE Belgique

Installateur

Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	CHAUSSÉE DE WAVRE 310 1370 JODOIGNE Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	4419200
GRD	Ores
Type de locaux	Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Après le 01/06/2023 Avant le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	4419200
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 4X16
Tension de service	3 x 230 V
Protection générale	40A 3P
Nombre de tableaux	4
Différentiel de tête	Autre (voir description de l'installation)
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	Pas mesurée
Description de l'installation	1x diff 4p 40A 300mA type AC 1x disj 4p n°42 - 6 1x diff 2p 40A 30mA - type A 2x disj 3p 16A 8x disj 2p 16A 1x disj 3p 32A 19x minijumps ?A 2x minijumps 2p 6A 2x disj 3p n°22 1x disj 2p n°22

Tableau(x) électrique(s)



Contrôles et essai

Testeur d'installation: FLK-TI-039/6360088

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	NOK
ΔI_n	NOK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre (Ω)	Pas mesurée
Isolement ($M\Omega$)	0,06
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
A. Isolement		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms. King annexe	L1: 6. 4. 5. 1.
B. Prise de terre		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
C. Liaisons équipotentielle		
	Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.
D. Différentiel		
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
	Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
	Equiper les bases de coupe-circuit à fusibles ou disjoncteurs d'éléments de calibrage.	L1: 5.3.5.5.; L3: 5.3.5.5.
G. Conducteur de protection		
	Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2. (Prise circuit : L; i ; J ; N ; M ; ZD)
H. Code couleurs et canalisations		
	Placer sous tubes ou goulottes adéquats les conducteurs de type VOB.	L1: 5.2.9.3.; L3: 5.2.10.4.
I. Appareillage		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	Prise salle à manger + 1 prise grande cave
D. Différentiel		



Catégorie	Libellé	Paragraphe
	Installez un interrupteur différentiel 30 mA pour les prises sans mise à la terre.	

- Des différentiels ne sont pas de type A
- Le bouton test d'un différentiel ne fonctionne pas.
- Des prises n'ont pas de sécurité enfants
- La terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur est oxydé et peint et n'a pas pu être ouvert.
- marquage absent sur des disjoncteurs / minijumps
- Le tableau n'a pas pu être ouvert (minijumps bloqués). Les sections n'ont pas pu être vérifiées.
- Des appareils d'éclairage ne sont pas fixés correctement.
- Revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique.
- Le test de la boucle de défaut d'un différentiel n'est pas concluant.

Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge, ...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.	RDE11
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 01/09/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Thomas Herfurth

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes

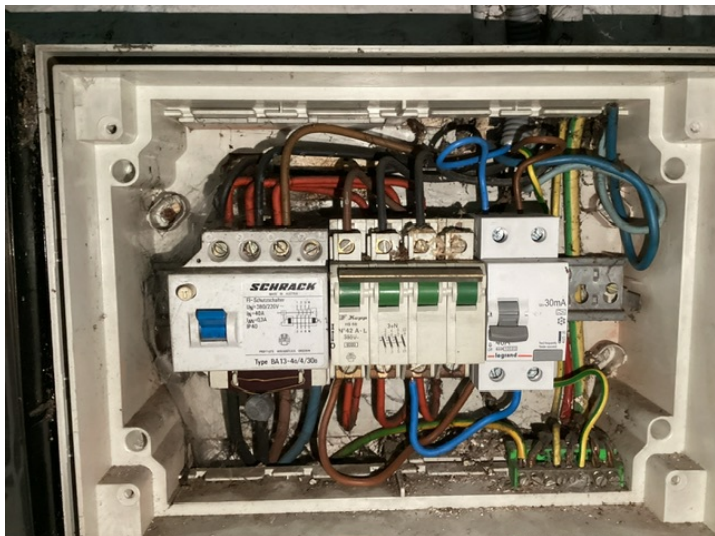


Tableau 1